

MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport annuel d'exploitation du réseau FttH au titre de l'année 2023

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-356</p>

Le 16 décembre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Madame Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) :

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la convention de délégation de service public conclue le 27 juin 2016 et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 pour l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du département de la Moselle ;

VU le rapport annuel transmis par Moselle Numérique au titre de l'année 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 décembre 2024 ;

VU le rapport n° CSR 2024-356 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 16 décembre 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de soumettre au Comité Syndical le bilan d'activités 2023, concernant la délégation de service public relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle.

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Suite à mise en concurrence, la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle a été attribuée le 8 juin 2016 à la société ORANGE. La convention a été signée le 27 juin 2016 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} juillet 2016.

Conformément à la convention, la société Moselle Numérique s'est substituée à ORANGE, le 7 septembre 2016, comme délégataire.

Le délégataire Moselle Numérique, a pour mission d'assurer l'exploitation et la commercialisation du réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné construit par MOSELLE FIBRE sur 500 communes de Moselle. Le volume de logements à raccorder est estimé à 160 000, le délégataire peut prendre en exploitation jusqu'à 275 000 prises.

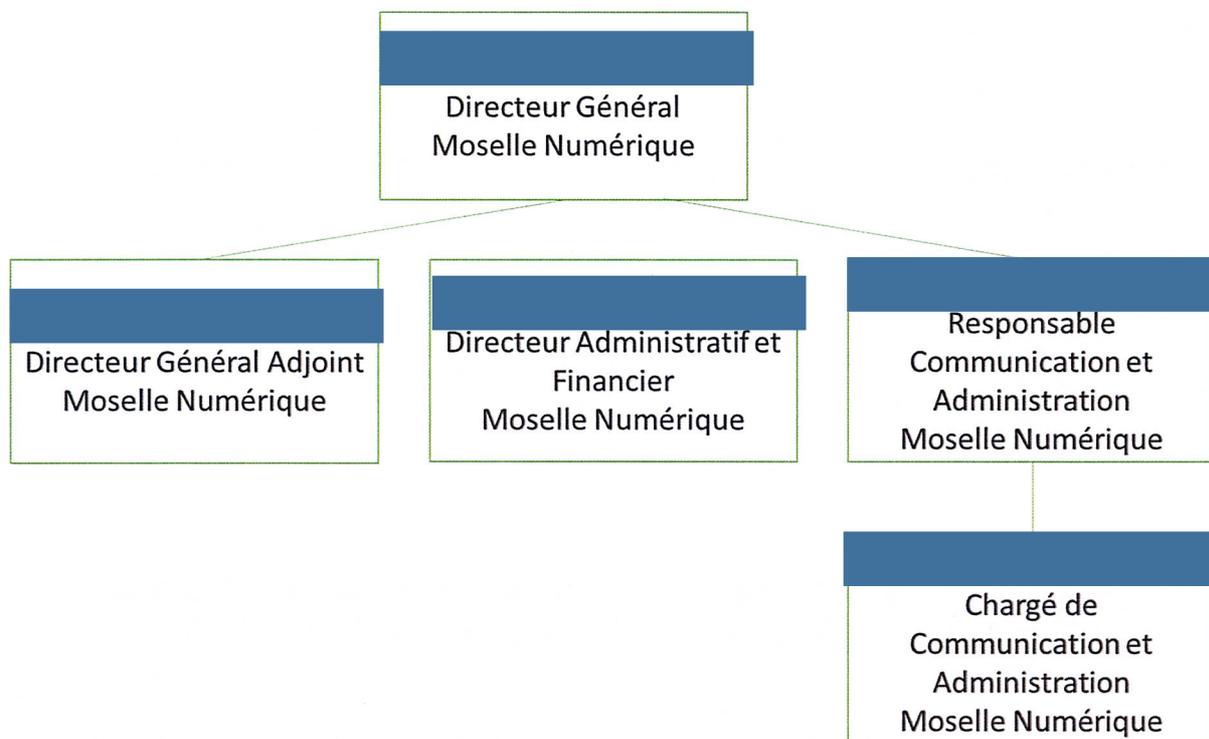
Deux autres missions lui sont confiées : la reprise en exploitation de montées en débit (armoire ADSL opticalisée) et la gestion d'un dispositif d'inclusion numérique pour les habitats très isolés.

Le 12 mai 2021, un avenant a eu pour objet la prise en charge de nouvelles missions par le délégataire : reprise de réseaux avec travaux de remise en conformité sous maîtrise d'ouvrage du délégataire.

II – BILAN DE L'ANNEE 2023

II-1 Bilan organisationnel

Pour rappel, Moselle Numérique est installée à Metz et comprend 5 personnes dédiées (le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Communication et Administration et le Chargé de communication et Administration).



Ces personnels sont salariés de l'actionnaire ORANGE CONCESSIONS, mis à disposition de Moselle Numérique.



Le contrôle du délégant s'est porté sur les flux financiers et contractuels de ces contrats. Une partie importante des flux financiers relatifs à ces contrats est régie par des forfaits et des clefs de répartition bien établies (forfait à la prise raccordable par exemple).

Ces flux financiers ne soulèvent aucune question à date. Les éléments fournis par le délégataire montrent une parfaite transparence sur le calcul des coûts et leur indexation.

Dans ce cadre, MOSELLE FIBRE a demandé communication de l'ensemble des devis correspondant aux flux financiers hors grille tarifaires de ces contrats, ainsi que la communication d'éventuels avenants aux contrats.

Enfin, pour le raccordement des particuliers à la fibre, Moselle Numérique le sous-traite aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) par des contrats Sous-Traitance Opérateur Commercial (STOC).

La tarification de ces raccordements du FAI vers Moselle Numérique que l'on appelle le Tarif STOC (T.STOC) est un élément qui peut faire varier à la baisse la subvention publique qu'alloue MOSELLE FIBRE à Moselle Numérique.

L'ensemble de ces prestations sous-traitées peuvent elles-mêmes faire l'objet de sous-traitance. Moselle Numérique a également quelques contrats à la marge (location de locaux, frais de réception...).

En conclusion, la majorité des pratiques contractuelles effectuées par Moselle Numérique sont conformes aux pratiques du secteur des télécommunications et aux stipulations contractuelles de la Convention de DSP. Pour une partie, il a été demandé communication des éléments pour pouvoir émettre un avis.

II-2 Bilan technique

Evolution du parc FttH

En fin d'année 2023, Moselle Numérique exploite 165 000 prises FttH (+ 4 000 par rapport à 2022). Sur ces 165 000 prises, 153 000 prises sont raccordables et peuvent donner lieu à un raccordement client.

Le réseau FttH en 2023 est en phase de maturité de déploiement. Cela signifie que, en dehors des communes d'Audun-le-Tiche et Russange, l'ensemble des zones du réseau sont déployées. Moselle Numérique ne gère plus que les complétudes (habitations non raccordées pendant les travaux initiaux) et les extensions (habitation neuve, rénovation).

Le nombre de logements rendus raccordables en 2023 est de :

- 1 053 en immeuble
- 820 en habitation individuelle.

Le rythme des complétudes ralentit par rapport aux années précédentes à cause de facteurs exogènes résidant dans le fait que le parc global diminue d'année en année et qu'il reste les logements les plus difficiles à rendre raccordables. Une proportion non négligeable de ceux-ci se confronte à des refus de tiers (refus d'implantation en façade, refus de conventions immeubles...). Il est à noter que Moselle Numérique a industrialisé le processus de complétude dans le cadre de ses engagements pris en 2022, permettant ainsi une accélération de la production.

Par ailleurs, 862 logements neufs ont été rendus raccordables par Moselle Numérique en 2023. La tendance (2 fois plus qu'en 2022) démontre une dynamique d'aménagement du territoire positive.

Qualité de service

La qualité de service rendu aux Usagers du réseau, à savoir les FAI, est de bonne qualité. En moyenne en 2023, 99 % des routes optiques (emplacement pour le raccordement d'un client) ont été fournies en moins de 24h aux opérateurs.

Le taux d'échec au raccordement (impossibilité technique de raccorder une habitation lors du premier rendez-vous) à 3% s'améliore nettement en 2023 (- 0,9% par rapport à 2022), ce qui constitue une référence au niveau national.

De manière générale, les obligations réglementaires issues de l'ARCEP ou les process Interop' sont efficacement mises en œuvre par le délégataire en interface avec les FAI.

Cette bonne qualité de service rendu aux FAI se ressent sur les délais de raccordement client qui sont en nette amélioration atteignant une moyenne de 14,1 jours ouvrés sur 2023 (- 3,5 jours par rapport à 2022).

Sur le parc en service, l'année 2023 a vu la survenance de 634 incidents (484 en 2022), soit une augmentation de 24% eu égard à une commercialisation toujours plus avancée. Le rôle du délégataire s'affirme non pas tant sur l'évolution du nombre d'incidents que sur la résolution de ceux-ci.

Deux indicateurs contractuels mesurent ce rétablissement.

Le taux de disponibilité mesure le temps par lequel le service Internet est délivré aux usagers finaux par rapport au temps effectivement passé. Cet indicateur permet de prendre en compte le nombre et la durée des pannes. Ce taux de 99,98 % en 2023, reste largement au-dessus de la qualité de service contractuelle qui est de 99,7 %.

Contractuellement, 70 % des incidents doivent être rétablis en moins de 5 jours, 90 % des incidents en moins de 10 jours et 100 % en moins de 30 jours. Pour l'année 2022, 82,5 % des incidents sont rétablis en moins de 5 jours (+15%), 93 % des incidents sont rétablis en moins de 10 jours (+7,4%) et 98,6 % des incidents sont rétablis en moins de 30 jours (+0,3%).

En nette amélioration sur cet indicateur, Moselle Numérique respecte les 2 premiers seuils de rétablissement. Néanmoins, le seuil de rétablissement à 30 jours n'est pas tenu. Il sera donc notifié au délégataire son manquement et il lui sera sommé de respecter ces engagements contractuels.

Qualité d'exploitation

Moselle Numérique effectue des investissements de gros entretiens et renouvellements qui se restreignent en début de vie de réseau au déplacement de réseau ou d'enfouissement au gré des projets d'aménagements des collectivités ou des gestionnaires d'infrastructures aériennes

La convention de DSP initiale ne prévoit pas d'indicateur concernant l'exploitation sans impact pour le service (tenue des armoires de rue, câbles détendus, chambres télécom sans tampon...). Cependant, les maires signalent assez souvent des signalements sur ce type de défaut.

Il était prévu la mise en place, dès le début de l'année 2024, de nouveaux indicateurs de qualité d'exploitation dans la convention de DSP, cet ajout devait faire l'objet d'un avenant 8 à la convention de DSP.

La synthèse capacitaire du réseau au 31/12/2023 indique que 28 % des liens de transport sont utilisés. Au regard de la commercialisation du réseau et du nombre de FAI présents, cela prouve que le réseau est évolutif. 92 % des boîtiers de rue sont utilisés, prouvant l'étendue de la commercialisation du réseau FttH. 7,5 % des boîtiers de rue seulement sont saturés, montrant le bon dimensionnement du réseau et la bonne utilisation des ressources par le délégataire.

Sur le sujet de la saturation des boîtiers, il a été demandé à Moselle Numérique d'expliquer les actions entreprises pour garantir un niveau de réserve en adéquation avec les obligations de la convention qui nous lie. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

La mise à jour du système d'information est fournie en format Gr@ce THD V3 comme prescrit contractuellement.

Sur le sujet de la livraison de donnée Gr@ce, il a été notifié à Moselle Numérique que l'export est incomplet, nous attendons une relivraison complète. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

En conclusion, le délégataire est pleinement entré dans la phase de Vie du Réseau du RIP de Moselle. La complétude des logements a pris une dynamique positive avec la mise en place d'un processus dédié sur l'année 2023.

Au sujet des rétablissements de service, les efforts mis en place par le délégataire paient. En effet, les délais de rétablissement se sont réduits, permettant à Moselle Numérique de respecter les 2 premiers seuils contractuels.

Enfin, des efforts doivent être faits dans la transmission de données qui ne sont pas exhaustives et ne permettent pas un contrôle plein et entier de MOSELLE FIBRE.

II-3 Bilan commercial

Au 31 décembre 2023, le réseau comptait 97 938 clients, soit un taux de pénétration de 63 %. Plusieurs zones dépassent les 75 % (Pange, Silly-sur-Nied, Vry, Hettange-Grande, Hesse et Dalstein).

Les 4 opérateurs nationaux ont signé pour déployer leurs offres sur le réseau : ORANGE, SFR, BOUYGUES et FREE.

La commercialisation des offres fibre grand public est une pleine réussite avec un taux de pénétration élevé par rapport à la moyenne nationale et les usagers finaux du réseau ont le choix entre les 4 FAI nationaux.

Moselle Numérique, sous l'impulsion de sa maison mère ORANGE CONCESSIONS, a continué des communications envers le grand public en 2023, comme la communication nationale « Evidence n°2 » avec des résultats sur la commercialisation pas très explicites au regard de leur coût.

En conclusion, la réussite est de mise sur le créneau de la fibre grand public. Moselle Numérique a mis en œuvre les conditions pour une installation des 4 FAI sur le réseau, générant de ce fait une forte commercialisation des offres fibres sur le territoire.

II-4 Bilan financier

Compte de résultat

Moselle Numérique, pour l'exercice 2023,

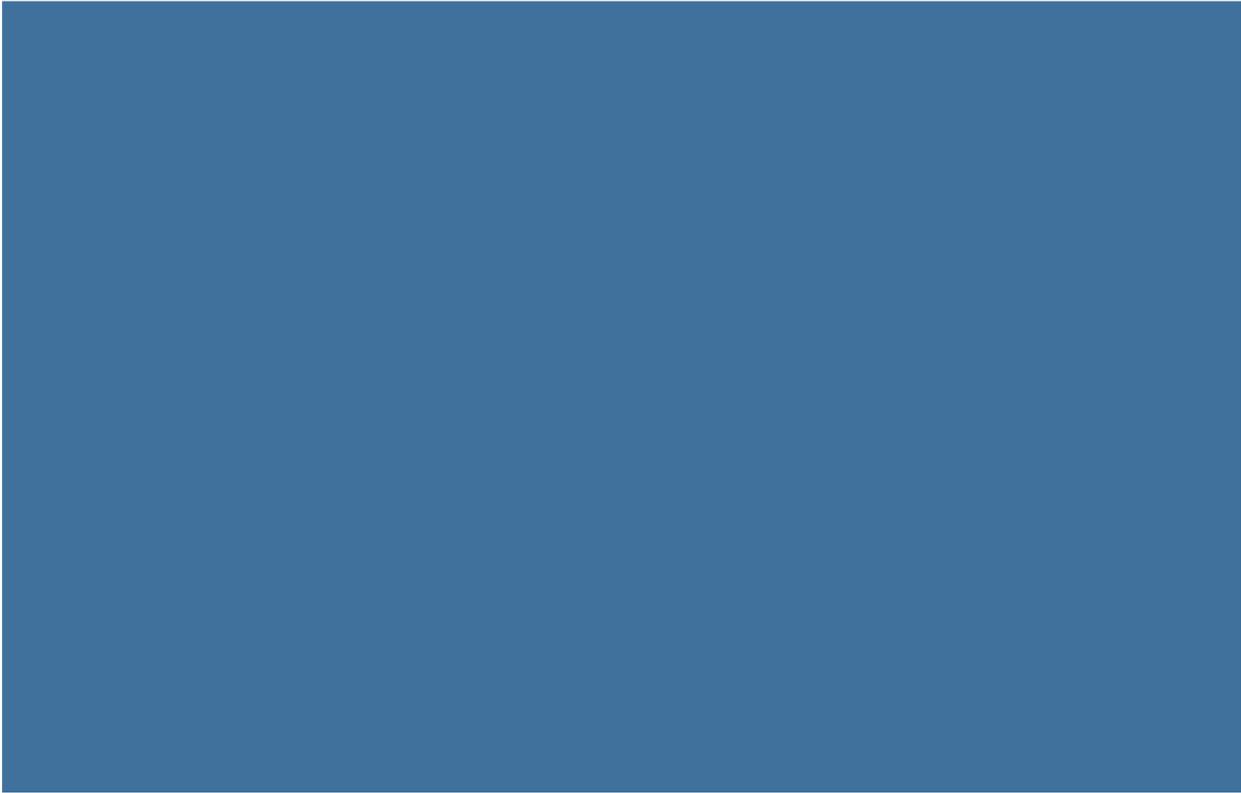
Cette forte augmentation du chiffre d'affaires est due à l'essor de l'activité principale de la DSP, la mise à disposition aux FAI des segments transport (NRO-PM), distribution (PM-PB) et raccordement (PB-PTO) du réseau FttH.

Les charges qui évoluent mécaniquement avec la taille du réseau sont les charges d'exploitation maintenance (SI et réseau), les locations et redevances réseau, l'énergie, les redevances à verser à MOSELLE FIBRE. Elles sont présentées avec détail dans le rapport.

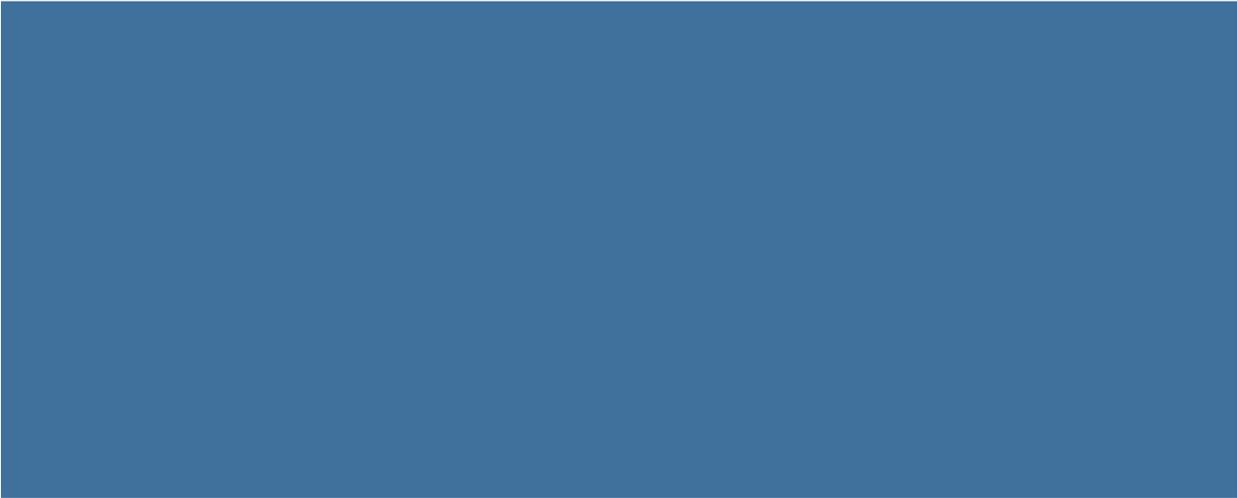
Beaucoup de charges suivent une évolution qui n'appelle pas de remarque particulière : l'énergie qui a beaucoup augmenté dans un contexte inflationniste, les management fees qui suivent l'augmentation du chiffre d'affaires et d'autres dépenses stagnent (location d'infrastructure, frais généraux, facturation et recouvrement...).



MOSELLE FIBRE a demandé à Moselle Numérique la communication des justificatifs de dépenses afférents aux prestations dont la facturation transite par ORANGE CONCESSIONS afin de s'assurer que ce dispositif ne soit pas un moyen d'établir une marge sur ces prestations de la part d'ORANGE CONCESSIONS. Par ailleurs, MOSELLE FIBRE demande au délégataire de plafonner ces dépenses de communication (campagne nationale, locale, sondage...) afin de respecter une proportion raisonnable de celles-ci dans le budget de Moselle Numérique au regard du taux de commercialisation déjà mature du réseau mosellan.



MOSELLE FIBRE a demandé à Moselle Numérique de préciser sa stratégie d'affectation du résultat dans une vision d'équilibre économique de moyen terme.



Immobilisation/inventaire

L'inventaire comptable est tenu selon les engagements prévus à la DSP.

En conclusion, le délégataire Moselle Numérique se trouve dans une situation financière confortable. Les règles légales en termes de tenue de compte, d'inventaire comptable, de flux financiers sont respectées. Il est à noter également une volonté de transparence dans le rendu des éléments du rapport annuel.

Des axes d'amélioration sont à trouver dans une gestion proactive des informations à transmettre et des clauses contractuelles à appliquer. En effet, sans l'intervention de MOSELLE FIBRE, certaines clauses ne seraient toujours pas appliquées (baisse de la participation publique pour les raccordements, participation des co-financeurs aux dépenses de GER...).

Certaines évolutions de dépenses sont à justifier comme les devis complémentaires dans le cadre de l'exploitation et les frais de communication. Les tarifs de raccordements constituent un point d'attention important. La stratégie d'affectation du résultat interpelle. MOSELLE FIBRE est dans l'attente d'éléments rassurants sur ces sujets.

III – Conclusion

La délégation de service public de l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle est globalement bien gérée par Moselle Numérique.

La principale mission de gestion du réseau FttH est un succès avec les 4 FAI nationaux présents, une bonne commercialisation auprès du grand public et de bons indicateurs de raccordement.

La transparence des éléments fournis lors de l'exercice du contrôle du délégataire est à souligner.

La situation financière est saine et permet d'entrevoir une exploitation durable et exigeante.

Cependant, des réserves dans la gestion de la DSP sont à formuler. Ces réserves sont constitutives de signalements envoyés au délégataire. Si les réponses apportées seront de nature à rassurer et que des mesures correctives seront mises en place, les situations relevées ne viendront pas ternir la gestion globale de la DSP, ainsi que les rapports avec MOSELLE FIBRE.

Ces réserves sont les suivantes :

- Les devis complémentaires effectués dans le cadre des contrats opérationnel et industriel doivent faire l'objet de transmission à MOSELLE FIBRE de même que d'éventuels avenants à ces contrats,
- 
- 
- L'export G@ce THD doit être complet, ce qui n'est pas le cas à date,
-
- Moselle Numérique doit apporter des précisions quant à sa stratégie d'affectation du résultat,
- La gestion proactive des informations à transmettre à MOSELLE FIBRE et l'application automatique de clauses contractuelles doivent se faire sans rappel par MOSELLE FIBRE.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 11 décembre 2023 et a émis un avis favorable sur la gestion du réseau FttH par Moselle Numérique.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport d'exploitation du réseau FttH au titre de l'année 2023,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** des réserves sur la gestion du délégataire de Moselle Numérique présentées dans ce rapport,

Nombre d'élus participant au vote : 19

Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WÖLLJUNG